



AVIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le règlement numéro **524-2023** **relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Saint-Tite.**
2. Ledit règlement est entré en vigueur le 17 mai 2023, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Le règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
Ce 18 mai 2023

A handwritten signature in blue ink that reads 'Me Julie Marchand'.

Me Julie Marchand,
Greffière